



**Pôle Ressources  
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 16 juillet 2020 (18h00)  
Salle Montgolfier - Hôtel de ville**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	29
Votants	:	33
Convocation et affichage	:	10/07/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Stéphanie BARBATO-BARBE

Etaient présents : Simon PLENET, Maryanne BOURDIN, Michel SEVENIER, Edith MANTELIN, Clément CHAPEL, Jérémy FRAYSSE, Assia BAÏBEN, Antoine MARTINEZ, Danielle MAGAND, Aurélien HERRERO, Gracinda HERNANDEZ, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPANHET, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Sophal LIM, Jamal NAJI, Claudie COSTE, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Stéphanie BARBATO-BARBE, François CHAUVIN, Romain EVRARD, Juanita GARDIER, Catherine MICHALON, Catherine MOINE, Eric PLAGNAT, Lokman ÜNLÜ.

Pouvoirs : Frédéric GONDRAND (pouvoir à Romain EVRARD), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Simon PLENET), Antoinette SCHERER (pouvoir à Michel SEVENIER), Cyrielle BAYON (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE).

**CM-2020-108 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - COMMISSION D'ATTRIBUTION  
DES LOGEMENTS ADIS - SA HLM - ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

***Rapporteur : Monsieur Simon PLENET***

Les Commissions d'Attribution des Logements (CAL) organisées par les bailleurs sociaux ont pour mission d'attribuer nominativement chaque logement HLM.

La mission de la CAL est de vérifier l'adéquation entre le profil des ménages proposés et les caractéristiques du logement à attribuer, de prendre en compte l'objectif de mixité sociale en fonction de la localisation du logement et de prioriser parmi les trois candidats.

La composition des CAL est définie par les articles L. 441-2 et R. 441-9 du Code de la Construction de l'Habitation.

Ainsi, le maire de la commune, où sont implantés les logements attribués, ou de son représentant est un membre de cette CAL avec voix délibérative.

De ce fait, il convient, à la suite du renouvellement du Conseil municipal de procéder à l'élection d'un représentant de la commune chargé de siéger au sein de la Commission d'Attribution des Logements d'ADIS- SA HLM.

Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes :

Daniel MAGAND en tant que représentante titulaire

Catherine MICHALON en tant que représentante suppléante

Après avoir procédé aux formalités électives,

VU l'avis favorable de la commission cadre de vie, développement durable et

attractivité du 7 juillet 2020

VU l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines et administration générale du 8 juillet 2020

**DÉLIBÉRÉ**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ELIT Danielle MAGAND en qualité de représentante titulaire et Catherine MICHALON en qualité de représentante suppléante du Conseil Municipal au sein de la Commission d'Attribution des Logements de l'ADIS - SA HLM.

**CHARGE** Monsieur le Maire de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 23/07/20

Affiché le : 23/07/20

Transmis en sous-préfecture le : 23/07/20

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Le Maire

